

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MARS 2022**

C.M. 22.03

Date de convocation : 18 mars 2022
Date d'affichage : 18 mars 2022
Compte-rendu succinct : 28 mars 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 27
Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE – M. BEKKOUCHE - MMES DENIS - NEMO - M. VILLALBA-MOLERO – MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY – OLIVEIRA - AHOUANSOU - GUEGUEN - PROST - MARTINVILLE – MME MAZZOLENI - M. EUDE – MME SOLTU – M. CORNAND - M. MOHAMED (ARRIVEE 20H40) – MME GARULT – MME BAKIR - M. MENDY (ARRIVEE 20H35) - CARVALHO - MME JANIAUD-VERGNAUD – MME KLEIN-POUCHOL - MME LAAGUID

ETAIENT REPRESENTES : MME JACQUEMART (POUVOIR MME VERTENEUILLE) – MME LINDAYE (POUVOIR M. AHOUANSOU) - MME MONDIERE (POUVOIR M. GUEGUEN) – MME OUBOUYA (POUVOIR M. OLIVEIRA) - MME LAMRI (POUVOIR MME DENIS) - M. MOHAMED (POUVOIR MME EUDE JUSQU'A 20H40) - M. LEBON (POUVOIR M. AUMARD) – M. MENDY (POUVOIR M. EUDE JUSQU'A 20H35) - MME PHENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) – M. BOUCHET (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE)

SECRETAIRE : MME MAZZOLENI

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 22-02-01 – CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE CABINET SEBAN ET ASSOCIES
- 22-02-02 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES (DU 23 AU 30 AVRIL 2022)
- 22-02-03 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET- MARNE ET LES COLLEGES DE L'ARCHE GUEDON, LOUIS ARAGON ET VICTOR SCHÆLCHER POUR LA MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
- 22-02-04 – DESIGNATION DU CABINET PEYRICAL ET ASSOCIES DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

22-03-01 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE TORCY RELATIVE A L'OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne relative à l'Observatoire fiscal partagé et autorise Madame VERTENEUILLE, Première Adjointe au Maire, à signer ladite convention et à effectuer toutes formalités nécessaires.

CONTROLE DE GESTION

22-03-02 – CREATION D'UN PARC AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN A LA RECONQUETE DES FRICHES FRANCIENNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention pour ce projet, au titre du dispositif Régional de soutien à la reconquête des friches franciliennes.

22-03-03 - ETUDES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES ET DE VOIES VERTES SUR LA RD10P - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN REGIONAL AU RESEAU EXPRESS REGIONAL VELO (RER-V).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles et de voies vertes sur la RD10P, ainsi que toutes les études y concourant dont le montant estimé est de 342 108 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention pour ce projet, au titre du dispositif de soutien Régional au réseau express régional vélo.

22-03-04 – EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 8.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 Abstentions et 33 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 125 301.00 € HT (hors étude) et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région de l'Ile de France une subvention pour ce projet, au titre du « Bouclier de sécurité ».

22-03-05 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU FONDS « AIDE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES ET DE LA VIDEO-PROTECTION » DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 8

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 Abstentions et 33 voix pour), approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 129 801.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne une subvention pour ce projet, au titre du « Bouclier de sécurité ».

22-03-06 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – TRAVAUX DE REFECTION DES SOLS DU CENTRE DE LOISIRS DU CVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des sols du centre de loisirs du Centre de Vie Infantile dont le montant est estimé à 56 743.05 € HT et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

22-03-07 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – TRAVAUX DE REFECTION DES MENUISERIES EXTERIEURES DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des menuiseries extérieures du centre de loisirs du Bord de l'Eau dont le montant est estimé à 121 082.93 € HT et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

22-03-08 - MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 2021 CONCERNANT LES UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des frais de scolarité pour l'année civile 2021 à 1 044.51 € et précise que ces frais de scolarité seront tarifés auprès des communes concernées par des enfants scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

ADMINISTRATION GENERALE

22-03-09 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre et 34 voix pour), approuve les modifications apportées à l'article 5 du chapitre 5 « Organisation politique du Conseil Municipal » du règlement intérieur du Conseil Municipal.

22-03-10 – OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR JEREMY MARTINVILLE, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur MARTINVILLE ne participe pas au vote), accorde le droit à la protection fonctionnelle à Monsieur Jérémy MARTINVILLE du fait qu'il a été mis en cause dans l'exercice de ses fonctions, que les propos tenus sont attentatoires à son honneur et à sa considération.

SPORT

22-03-11 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « EVASION URBAINE »

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions et 33 voix pour), décide de fixer la subvention à hauteur de 27 000 € au profit de l'association « EVASION URBAINE » autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « EVASION URBAINE ».

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22-03-12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois comme suit :

Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Adjoint d'animation	30	-1	29
Adjoint d'animation principal 1ère classe	3	-1	2
Adjoint administratif	22	-1	21
Animateur	7	+3	10
TOTAL	62	0	62

22-03-13 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CHEF DE PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} mai 2022 d'un emploi non permanent chef de projet développement durable, sur le grade d'ingénieur, catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet de recruter un chef de projet développement durable. Le contrat est conclu pour une durée prévisible de 3 ans, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025 inclus, à temps complet, renouvelable dans la limite de 6 ans.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22-03-14 - INVASION DE L'UKRAINE - VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE DE 1 500 EUROS A LA PROTECTION CIVILE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à la Protection Civile afin de soutenir financièrement les actions entreprises par solidarité avec l'Ukraine.

22-03-15 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2022 à :

- Taxe d'habitation (pour mémoire)	18,50 %
- Foncier bâti	45,08 %
- Foncier non bâti	80,81 %

22-03-16 – AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE CONCLUE AVEC LA SOCIETE ELRES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 relatif aux modifications de l'article 9.4 et 2.5 concernant respectivement la clause de révision des prix et les modalités de mise en place du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

22-03-17 - APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision du Plan Communal de Sauvegarde et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

22-03-18 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL PAR L'ENTREPRISE COLAS FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UNE « BASE VIE ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation précaire par l'Entreprise COLAS France, d'un terrain situé sur la parcelle cadastrée AL 145 - 28, avenue Jean Moulin, selon les plans annexés à la convention, fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine privé communal à 250 € HT par trimestre, avec une franchise de redevance de 7 ans, soit 28 trimestres (7 000 € HT) accordée à l'entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

22-03-19 - CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – RUE DE LA FAISANDERIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'accord entre la Commune de Torcy et Orange relative la mise en souterrain de réseaux de communications électroniques Orange – Rue de la Faisanderie, prend acte de la participation financière de l'opérateur ORANGE dont le montant s'élève 27 004,30 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ledit accord et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

22-02-20 – CONVENTION D'EFFACEMENT RELATIVE A LA MODIFICATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS DE L'OPERATEUR ORANGE – IMPASSE DE LA FAISANDERIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'effacement entre la Commune et Orange relative à la modification des réseaux de télécommunications – Impasse de la Faisanderie, prend acte du coût de l'indemnisation d'un montant de 4 025,00 € TTC qui sera due par la Ville à l'opérateur et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DE L'URBANISME

22-03-21 – SOLLICITATION, AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE, D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT MAXIMAL PREVISIONNEL DE 410 000 EUROS POUR L'OPERATION DE SECURISATION ET DE REAMENAGEMENT DU PASSAGE DE LA MOGOTTE, DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN POUR LE QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France, dans le cadre de la Convention Régionale de Développement Urbain, une subvention d'un montant maximal prévisionnel de 410 000 € pour l'opération de sécurisation et de réaménagement du passage de la Mogotte et à signer tout document afférant.

22-03-22 - APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT POUR LA PERIODE DU 01/09/2021 AU 31/08/2022

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente délibération. Ce contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan « France relance » et le montant prévisionnel de l'aide et autorise Madame Nicole VERTENEUILLE, Première Adjointe au Maire, à signer le contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente délibération et tous documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 le vingt-cinq mars deux mille vingt-deux.

**Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE**



The image shows the official seal of the Mayor of Gagny, Seine-et-Marne. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE GAGNY' at the top and 'SEINE-ET-MARNE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'G. Lay-Felzine'.